

Marie-Christine DALLOZ

Député du Jura

*Présidente de la commission chargée de vérifier et
d'apurer les comptes de l'Assemblée Nationale*

Conseillère Départementale de Moirans en Montagne

Association le Droit de Guérir

M. Mathias LACOSTE, Président

134 chemin des Cerisiers - Quartier les Feschet
07200 VESSEAUX

Champagnole, le 14 novembre 2017

Réf. MCD/SB/1711020

Monsieur le Président,

Dernièrement, vous m'avez adressé un mail afin d'attirer mon attention sur l'épidémie de maladie de Lyme qui touche notre pays, et solliciter mon soutien dans le cadre de vos actions de sensibilisation des services publics sur la situation des malades atteints de cette maladie. J'en ai pris connaissance avec toute l'attention qu'il mérite, et je vous en remercie vivement.

Aujourd'hui, et malgré les effets d'annonces du précédent gouvernement concernant le plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques, aucune avancée significative n'a été réalisée dans le domaine.

Député d'un territoire particulièrement touché par cette maladie, je suis sensibilisée depuis plusieurs années à la cause que vous défendez, puisque j'ai rencontré de nombreux malades et représentant d'associations.

Je suis intervenue à de nombreuses reprises à l'Assemblée Nationale en posant plusieurs questions écrites ou orales sur le sujet. J'ai également déposé une proposition de loi visant à reconnaître la maladie de Lyme en tant que « grande cause nationale » pour 2015, ce qui aurait aidé à lever des fonds importants pour permettre à la recherche d'avancer tant dans le cadre de la prévention que des soins.

**Bureau Parlementaire
de Champagnole**

1 rue du Général Leclerc
39300 CHAMPAGNOLE

Tél. 03 84 52 05 13

marie-christine.dalloz390@orange.fr

**Bureau Parlementaire
de Saint-Claude**

63 rue du Collège
39200 SAINT-CLAUDE

Tél. 03 84 45 11 14

marie-christine.dalloz39@orange.fr

Assemblée Nationale

126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

Tél. 01 40 63 64 67

Marie-Christine.Dalloz@assemblee-nationale.fr

Dernièrement, j'ai présenté, avec mon collègue Fabrice BRUN, une proposition de loi visant à améliorer la connaissance de cette maladie, la prise en charge des malades, ainsi que la formation des intervenants. Elle prévoit également la création d'un plan national sur cinq ans de 2018 à 2023, et la maladie de Lyme serait déclarée « grande cause nationale » pour 2018.

Je reste plus que jamais attentive et mobilisée à vos côtés pour porter et faire entendre les arguments et demandes des malades.

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Député du Jura,



Marie-Christine DALLOZ